



EUROPE

**Comité régional de l'Europe  
Cinquante-troisième session**

Vienne, 8–11 septembre 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC53/Inf.Doc./1  
3 juillet 2003  
30886  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Rapport annuel du Comité européen  
de l'environnement et de la santé (CEES)**

Ce rapport est présenté conformément au paragraphe 65 de la Déclaration adoptée lors de la Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, juin 1999), qui prévoit l'établissement d'un rapport annuel au Comité régional et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU). Il récapitule les activités accomplies et les décisions prises par le CEES depuis septembre 2002.

Comme prévu au paragraphe 66 de la Déclaration de la Conférence de Londres, le CEES présente également ses propositions finales concernant l'ordre du jour de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui se tiendra du 23 au 25 juin 2004, pour approbation par le Comité régional et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU.

## Sommaire

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
Engagements à agir à la suite de la Conférence de Londres : faits saillants .....	1
Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la Protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux .....	1
Transports, environnement et santé.....	1
Mise en œuvre de plans d'action pour l'hygiène de l'environnement dans le cadre de partenariats .....	2
Santé et environnement des enfants .....	2
Recherche en matière d'environnement et de santé .....	2
Bonnes pratiques en matière de gestion de la santé, de l'environnement et de la sécurité dans les entreprises.....	3
Évaluation d'impact en matière d'environnement et de santé .....	3
Premiers effets sur la santé du changement climatique et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique .....	3
Préparatifs en vue de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé « Un futur pour nos enfants » .....	4

## Introduction

1. Le Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) s'est réuni à Budapest les 28 et 29 novembre 2002 et à Copenhague les 28 et 29 avril 2003. Les travaux du CEES ont porté sur les préparatifs en vue de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, Hongrie, 23–25 juin 2004).
2. Des informations sur les membres du CEES (représentation des pays, d'organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, et d'importants groupes) se trouvent sur le site Web du CEES ([www.eehc.dk](http://www.eehc.dk)). Mme Zsuzsanna Jakab a été élue présidente et Mme Helena Cizkova vice-présidente.

## Engagements à agir à la suite de la Conférence de Londres : faits saillants

### Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la Protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

3. Jusqu'à présent, huit pays ont ratifié le Protocole et, grâce aux ratifications qui devraient avoir lieu d'ici au début du printemps 2004, le Protocole devrait entrer en vigueur avant la première réunion des parties qui aura lieu à Budapest, parallèlement à la Quatrième Conférence ministérielle. Les pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole sont encouragés à le faire.
4. La deuxième réunion des parties signataires aura lieu du 2 au 4 juillet 2003 à la CEE-ONU, à Genève, pour autant qu'au moins 19 signataires (c'est-à-dire la majorité des signataires) soient présents. Une session spéciale donnera des orientations aux pays sur la procédure de ratification du Protocole.
5. Au cours de l'année ont eu lieu la deuxième réunion du groupe de travail sur l'eau et la santé (Budapest, Hongrie, 22 et 23 octobre 2002) et la Deuxième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontalières en Europe (Miedzzydroje, Pologne, 21–24 avril 2002), qui a coïncidé avec le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention.
6. Les autres activités réalisées ont été les suivantes : un programme de formation sur la microbiologie aquatique et clinique en Roumanie ; l'évaluation des laboratoires sur l'eau potable en Lettonie ; la mise en œuvre d'un programme sur le réseau d'approvisionnement en eau et les maladies liées à l'eau dans les pays d'Asie centrale ; le renforcement des laboratoires de qualité de l'eau potable au Turkménistan ; l'appui à la gestion de l'hygiène de l'environnement et des eaux de loisirs à Malte ; et la promotion de la mise en œuvre du Protocole en Géorgie, avec l'assistance du Danemark.
7. Des orientations mises au point dans le contexte d'activités liées au Protocole ont constitué la base d'activités sanitaires menées dans certains pays par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la CEE-ONU, dans le cadre de programmes bilatéraux et multipays.

### Transports, environnement et santé

8. La deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 5 juillet 2002) a rassemblé des ministres et des représentants de ces trois secteurs de 38 États membres de la CEE-ONU et de l'OMS (Région européenne). Par la déclaration qu'ils ont adoptée, les participants :
  - a) ont créé le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE), qui doit être administré sous les auspices de la CEE-ONU et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et qui porte sur les éléments suivants : i) l'intégration des aspects relatifs à l'environnement et à la santé dans la politique des transports ; ii) la gestion de la demande et le passage d'un mode de transport à l'autre ; iii) les transports urbains ; et iv) les questions transversales (besoins et problèmes propres aux nouveaux États indépendants (NEI) et aux pays d'Europe du Sud-Est, ainsi qu'aux zones écologiquement sensibles de la Région) ;

- b) ont établi un comité directeur auquel incombe la responsabilité globale de la mise en œuvre du PPE TSE ;
- c) se sont engagés à veiller à la mise en œuvre efficace du PPE TSE, notamment par l'affectation de ressources et de moyens financiers suffisants, et à assurer une participation appropriée de représentants des NEI et des pays de l'Europe du Sud-Est ;
- d) ont demandé que le PPE TSE soit présenté comme un partenariat de type II au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 26 août – 4 septembre 2002).

9. La première réunion du comité directeur du PPE TSE (Genève 10–11 avril 2003), a réuni des représentants de 29 États membres, qui ont adopté son règlement intérieur et son organisation des travaux et ont élu son bureau, qui comprend 12 membres. Le comité directeur est également convenu des activités prioritaires suivantes, qui devront être menées pendant la période 2003–2005 : création d'un organisme de centralisation et de diffusion des informations sur les transports, l'environnement et la santé ; élaboration et mise en œuvre de plans urbains pour des transports durables pour la santé et l'environnement ; exécution d'un projet sur les effets sanitaires des transports et leurs coûts ; et mise au point d'un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'incorporation des aspects relatifs à l'environnement et à la santé dans les politiques en matière de transports et les effets de ces politiques sur la santé et l'environnement.

### **Mise en œuvre de plans d'action pour l'hygiène de l'environnement dans le cadre de partenariats**

10. De nouveaux plans d'action nationaux pour l'hygiène de l'environnement ont été élaborés par l'Arménie, le Danemark, la Géorgie, l'Irlande, la Lituanie et les Pays-Bas. Jusqu'à présent, 43 pays mettent en œuvre de tels plans d'action. Une évaluation pilote menée dans 11 États membres a indiqué l'importance des plans d'action dans la perspective d'une intensification de la collaboration entre les secteurs de la santé et de l'environnement et du renforcement des capacités législatives et institutionnelles dans les pays qui sont sur le point d'adhérer à l'Union européenne (UE). Cette évaluation a également démontré la nécessité de poursuivre la mise en œuvre, l'évaluation et la révision des plans d'action conformément aux nouvelles priorités régionales, sous-régionales et nationales en matière d'environnement et de santé ; d'améliorer la communication relative à ce processus ; et de lier ce dernier plus étroitement aux initiatives nationales en matière de développement durable.

### **Santé et environnement des enfants**

11. Un atelier sur des indicateurs relatifs à l'hygiène de l'environnement pour les enfants a été organisé par l'OMS et l'Agence européenne pour l'environnement les 7 et 8 décembre 2002, en vue de mettre au point le cadre d'un ensemble essentiel d'indicateurs, de même que des modèles d'indicateurs et des profils. Des essais concernant la faisabilité des indicateurs auront lieu vers la fin de 2003 et un rapport sera disponible lors de la Quatrième Conférence ministérielle.

12. On a entrepris une analyse concernant la charge de morbidité liée à l'environnement dans la Région européenne, en accordant une attention particulière à l'exposition des enfants aux principaux facteurs de risque environnementaux, tels que la pollution de l'air intérieur et extérieur, le plomb, l'eau contaminée et les traumatismes. Son but est d'améliorer le corpus de bases factuelles pour l'élaboration de politiques et la fixation de priorités dans les différentes sous-régions. Les résultats obtenus seront utilisés pour l'élaboration du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, et le rapport final sera disponible lors de la Conférence ministérielle.

### **Recherche en matière d'environnement et de santé**

13. Le groupe de liaison sur la recherche en matière d'hygiène de l'environnement en Europe, créé par la Commission européenne, la Fondation européenne de la science et l'OMS, en collaboration avec le Centre de recherche pour l'hygiène de l'environnement du Ministère danois de l'intérieur et de la santé et la participation de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), a organisé une conférence sur le

thème « Un environnement favorable à une meilleure santé », à Århus (Danemark) du 8 au 10 mai 2003. Cette conférence, soutenue au titre du Cinquième programme-cadre de l'UE, a réuni 100 personnalités du monde de la recherche en matière d'hygiène de l'environnement et décideurs de 16 pays européens. Elle a mis en évidence la nécessité de bases factuelles scientifiques solides pour la prise de décision, notamment en ce qui concerne des politiques relatives à l'environnement et à la santé des enfants. Elle a également illustré la pertinence des recherches actuelles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques favorables à la santé publique ; par exemple, des travaux de recherche récents sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé guident l'élaboration de politiques européennes relatives à la pureté de l'air, et des recherches sur les interactions gènes-environnement ouvrent de nouvelles perspectives pour une stratégie de prévention de l'asthme.

14. Les participants à la conférence ont souligné qu'il était nécessaire d'assurer un financement spécifique et soutenu de travaux de recherche multidisciplinaires en matière d'hygiène de l'environnement, et de poursuivre le dialogue entre les décideurs dans les secteurs de la recherche et de l'hygiène de l'environnement, ce qui est une condition de l'utilisation efficace des données scientifiques pour l'élaboration des politiques, ainsi qu'un facteur important de la fixation de priorités en matière de recherche. Les conclusions de la conférence seront récapitulées dans un document établi en vue de la Quatrième Conférence ministérielle.

### **Bonnes pratiques en matière de gestion de la santé, de l'environnement et de la sécurité dans les entreprises**

15. Les principes directeurs de l'OMS sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène du travail ont été mis au point en vue de sensibiliser à l'importance de la santé au travail, de préconiser des changements dans la gestion de la santé au travail et de mettre en place des réseaux. Des profils de pays en matière d'hygiène et de sécurité du travail ont été établis dans 18 États membres, avec l'aide du réseau européen de centres collaborateurs de l'OMS, et ont été publiés par l'Institut finlandais d'hygiène du travail.

### **Évaluation d'impact en matière d'environnement et de santé**

16. Les négociations relatives à un protocole sur l'évaluation stratégique de l'environnement à la Convention de la CEE-ONU sur l'évaluation d'impact environnemental dans un contexte transfrontière ont été menées à bien lors de la Cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », à Kiev en mai 2003. Signé par 33 États membres de la CEE-ONU, ce protocole met l'accent sur la santé humaine et prévoit que la santé doit être prise en considération lorsque des évaluations stratégiques de l'environnement sont réalisées.

### **Premiers effets sur la santé du changement climatique et de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique**

17. Quatre réunions techniques thématiques ont été organisées sur le changement climatique en relation avec les troubles allergiques, les maladies d'origine alimentaire, les maladies vectorielles et les mesures d'adaptation à l'augmentation de la température.

18. Le premier volume d'une nouvelle collection technique sur les changements environnementaux mondiaux et la santé a été publié<sup>1</sup>. Des principes directeurs concernant la façon d'évaluer les effets sanitaires du changement climatique ont été élaborés et seront rendus publics lors de la conférence des parties de la Convention sur le climat. L'OMS a officiellement accepté de participer à l'évaluation de l'écosystème du millénaire et réalise des études de cas pour cette évaluation.

---

<sup>1</sup> Kovats S, Menne B, McMichael AJ, et al. (sous la direction de). *Climate change and stratospheric ozone depletion: early effects on our health in Europe*. Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2000 (OMS, Publications régionales, Série européenne, n° 88).

## Préparatifs en vue de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé « Un futur pour nos enfants »

19. La Quatrième Conférence ministérielle aura lieu à Budapest du 23 au 25 juin 2004. Des informations sur les faits récents et les activités menées se trouvent sur le site Web de la Conférence de Budapest ([www.euro.who.int/budapest2004](http://www.euro.who.int/budapest2004)) et le site Web du CEES ([www.eehc.dk](http://www.eehc.dk)). En sa qualité de comité directeur, le CEES a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les questions prioritaires qui devront être abordées lors de la Conférence et les résultats attendus.

20. Les questions prioritaires peuvent être regroupées en trois domaines et chacun de ceux-ci peuvent faire l'objet d'une séance de la Conférence. Le premier concerne les progrès accomplis en matière d'environnement et de santé en Europe depuis la Première Conférence européenne sur l'environnement et la santé (Francfort, décembre 1989). À cet égard, on évaluera les progrès accomplis depuis lors, en mettant l'accent sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ; on évaluera les effets du processus « environnement et santé » en Europe ; on examinera la mesure dans laquelle les décisions prises lors de la Troisième Conférence (Londres, 1999) ont été appliquées ; et on déterminera quelles autres mesures devraient être prises. Le deuxième domaine porte sur la mise au point d'outils pour l'élaboration de politiques. Dans ce cadre, on examinera les effets de l'environnement sur la santé, en utilisant des bases factuelles relatives à la charge de morbidité liée à l'environnement, et la nécessité de mettre en place un système paneuropéen de communication d'informations et d'évaluation aux fins de l'élaboration de politiques (indicateurs de l'environnement et de la santé), ainsi que d'organiser et de partager les informations résultant de cette évaluation, de cette surveillance et de cette communication d'informations. On examinera également l'application concrète du principe de précaution dans les décisions relatives à l'environnement et à la santé, notamment en ce qui concerne les enfants. Le troisième domaine comprend trois questions dont l'importance est nouvelle ou croissante : le logement et la santé ; l'énergie, la santé et le développement durable ; et l'application régionale des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable.

21. Il est prévu qu'un important produit de la Conférence de Budapest sera un plan d'action sur l'environnement et la santé des enfants pour l'Europe. Ce plan d'action propose des mesures précises pour faire face aux principaux facteurs de risque environnementaux auxquels les enfants sont exposés dans leur vie quotidienne. Pour chacune des mesures proposées, le plan d'action précise les principaux objectifs à atteindre (c'est-à-dire la réduction et (ou) l'élimination de l'exposition des enfants à des facteurs de risque environnementaux), met en évidence les cadres de vie dans lesquels des mesures doivent être prises et indique les secteurs qui devraient agir. Le plan d'action aborde les besoins propres aux différents États membres, en proposant des outils pour la fixation de priorités, le développement des institutions, la mise en place de partenariats, et l'information, l'action éducative et la communication, ce qui leur permettra d'adopter le plan d'action en fonction de leur situation.

22. Il sera probablement nécessaire de créer un organe de surveillance, semblable au CEES, pour contribuer à assurer la mise en œuvre des conclusions de la Conférence de Budapest. Le CEES a estimé qu'une évaluation indépendante des dix années de fonctionnement du CEES serait utile et a demandé à l'OMS d'établir une proposition à cet effet.

23. La participation active des diverses parties prenantes à la Conférence de Budapest est importante non seulement au cours du processus qui débouchera sur la Conférence et lors de la Conférence elle-même, mais également pour donner effet aux résultats attendus. L'Alliance européenne pour la santé publique a pris l'initiative d'inviter des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités appelées à jouer un rôle important dans le processus qui débouchera sur la Conférence de Budapest, avec l'aide du Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est. L'Alliance a créé une nouvelle instance régionale regroupant les principales entités ayant des activités dans le domaine de l'environnement et de la santé (Réseau environnement de l'Alliance), qui devrait participer activement à la préparation de la Conférence de Budapest. En fonction du financement, les activités prévues devraient comprendre une réunion préparatoire, une table ronde ministérielle consacrée au rôle des diverses parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'action et les mesures prises au niveau régional

pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable ; et le « Forum Planète santé 2 », qui sera une manifestation parallèle à la Conférence de Budapest à laquelle participeront des partenaires importants. On prévoit également une véritable contribution des enfants et des jeunes à la Conférence de Budapest, activité qui sera coordonnée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans l'attente d'un financement suffisant, les activités proposées sont les suivantes : « La jeunesse se mobilise pour un environnement plus salubre », afin de mener auprès des jeunes une action éducative concernant des questions liées au développement durable grâce à une participation et à une action des élèves et des étudiants, à une collaboration internationale et à l'informatique ; « Les enfants se mobilisent pour un logement bien conçu sur le plan de l'hygiène de l'environnement », afin de mieux faire comprendre aux enfants l'importance que revêt pour eux un logement bien conçu sur le plan de l'hygiène de l'environnement ; et « L'environnement et la santé », afin de mettre au point un guide pédagogique destiné à être utilisé par des éducateurs (enseignants et ONG) et des parents d'élèves du niveau primaire.

24. Le Bureau régional a conçu une stratégie de communication d'ensemble pour faire connaître la Conférence de Budapest. Elle est dirigée vers les responsables politiques, une large gamme de parties prenantes, les médias, le public et les enfants eux-mêmes, et ses principaux outils seront le site Web de la Conférence, d'importantes manifestations telles que la Journée mondiale de la santé, des documents destinés à la presse, des vidéos, des ateliers de communication et d'action éducative, et divers prix.

25. Pour contribuer à assurer une consultation appropriée des États membres sur le processus débouchant sur la Conférence de Budapest et sur les résultats de celle-ci, une deuxième réunion préparatoire intergouvernementale a eu lieu à Stockholm les 26 et 27 juin 2003. Les participants à cette réunion se sont félicités de l'élaboration progressive du plan d'action et ont adopté un plan de travail relatif à sa mise au point finale. Au cours des discussions, les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient que le plan d'action soit un document concis axé sur des politiques, qui présente un cadre stratégique comportant des objectifs clairs. Dans cet esprit, ils ont décidé de créer un groupe de travail spécial chargé de poursuivre les travaux sur le plan d'action. Les délégations ont également exprimé leur soutien au projet de cadre de la déclaration de la Conférence de Budapest et ont recommandé qu'elle soit concise, que sa présentation soit attrayante et qu'elle porte sur les principaux messages, défis et résultats de la Conférence. Les participants ont fermement soutenu l'inscription de la question du principe de précaution à l'ordre du jour de la Conférence de Budapest et ils ont demandé que l'on poursuive l'élaboration d'un document d'orientation qui donnerait des indications sur l'application concrète de ce principe, afin de faciliter l'élaboration de politiques. Les participants ont également fermement soutenu la poursuite de la mise en place d'un système d'informations sur l'environnement et la santé, qui devrait également permettre de suivre la mise en œuvre du plan d'action. Les questions prioritaires qui seront abordées lors de la Conférence de Budapest présenteront un intérêt paneuropéen, mais les participants ont relevé qu'il fallait mettre particulièrement l'accent sur les besoins des nouveaux États indépendants. Il a également été estimé nécessaire d'établir des liens plus étroits avec d'autres processus paneuropéens, tels que le processus « Un environnement pour l'Europe ».

26. La neuvième réunion du CEES aura lieu à Prague les 9 et 10 octobre 2003. Conformément au règlement intérieur, les pays qui ne sont pas membres peuvent y assister sur invitation expresse du président. La troisième réunion préparatoire intergouvernementale aura lieu à Evora (Portugal) les 27 et 28 novembre 2003 ; les dates provisoires de la réunion préalable à la Conférence sont les 25 et 26 mars 2004 (lieu à confirmer).